

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
17 janvier 2020
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 6^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 3 octobre 2019, à 15 heures

Président : M. Braun. (Luxembourg)**Sommaire**Point 106 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (*suite*)Point 107 de l'ordre du jour : Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles (*suite*)Point 108 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 106 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (suite) (A/74/125, A/74/126, A/74/127 et A/74/128)

Point 107 de l'ordre du jour : Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles (suite) (A/74/130)

Point 108 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (suite) (A/74/129)

1. **M. Ugarelli** (Pérou) dit que la lutte contre la criminalité transnationale organisée, telle que le trafic de drogues, la traite des personnes, l'exploitation minière illégale, le blanchiment d'argent, la corruption et la cybercriminalité, revêt une grande importance pour le Pérou, qui suit de près l'évolution de la situation en la matière et les engagements pris dans le cadre de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ainsi que des organes subsidiaires compétents du Conseil économique et social. L'Assemblée générale joue un rôle important en tant qu'instance de dialogue et de consensus ainsi que lorsqu'il s'agit d'examiner des aspects techniques tels que la nature transversale du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif de développement durable n° 16. La délégation péruvienne réitère son adhésion et son soutien aux activités menées par le système des Nations Unies, en particulier par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

2. **M^{me} Bakytbekkyzy** (Kazakhstan) dit que la production et le trafic de drogues, la criminalité transnationale et le terrorisme sont étroitement liés et constituent une grave menace pour la sécurité, le bien-être et le développement aux niveaux national, régional et international. Le Code de conduite pour un monde exempt de terrorisme, qui vise à créer une coalition internationale chargée de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes, a été signé par 85 États depuis septembre 2018, et d'autres États sont encouragés à le faire afin de parvenir à un monde exempt de terrorisme d'ici à la date du centième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Les États doivent déterminer la manière d'atténuer les conséquences des drogues ainsi que d'empêcher l'effondrement moral des institutions sociales et l'amoindrissement de la stabilité socio-économique et politique, tout en mettant en œuvre d'autres mécanismes généraux d'élimination de la pauvreté et de développement durable. Il est nécessaire de créer des directives de développement à dimension humaine qui prévoient un partage équitable des responsabilités et une approche équilibrée et globale qui

donne la priorité aux soins de santé, à l'éducation, à la culture et à la protection sociale.

3. Le Kazakhstan a ratifié toutes les grandes conventions des Nations Unies sur la question et a souvent participé, en tant que membre, aux travaux de la Commission des stupéfiants. De par son emplacement géographique en Asie centrale, région qui, encore aujourd'hui, est utilisée par de nombreux groupes criminels internationaux comme marché et comme centre de transit pour les drogues, le Kazakhstan peut donner de nombreux exemples de meilleures pratiques et d'enseignements à retenir. Le Gouvernement kazakh participe aux initiatives et aux stratégies de lutte contre les stupéfiants de l'ONUDC, notamment dans le cadre du Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, situé à Almaty, et s'engage à développer de manière cohérente la coopération régionale et mondiale aux fins du maintien de la paix et de la sécurité. Le Kazakhstan collabore étroitement avec plusieurs organisations de coopération régionale et internationale et a récemment été élu à la présidence de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie – organisation qui regroupe 27 pays couvrant pratiquement toute l'Asie – pour un mandat de deux ans commençant en 2020. Les questions liées au contrôle des drogues figurent parmi les principales mesures examinées par ladite conférence. Le Kazakhstan demeure prêt à collaborer en partenariat avec l'ONU, ses États Membres et d'autres parties prenantes pour mobiliser tous les efforts afin de lutter contre le trafic de stupéfiants à l'échelle mondiale.

4. **M. Itegboje** (Nigeria) dit que son pays est irrévocablement déterminé à promouvoir activement une société exempte de drogues, ayant joué le rôle de facilitateur principal d'une déclaration ministérielle, adoptée en 2019 pour renforcer l'action entreprise dans ce domaine à l'échelle nationale, régionale et internationale et établie sur la base de documents politiques analogues adoptés en 2009, 2014 et 2016.

5. Conformément à son plan directeur national de lutte contre la drogue, le Gouvernement nigérian continue de s'attaquer au trafic, à la culture illicite et à l'abus de drogues et a détruit des milliers d'hectares de plantations illégales de cannabis afin d'enrayer l'utilisation généralisée de drogues dans le pays. L'usage non thérapeutique d'opioïdes, de sirops contre la toux et d'autres substances délivrées sur ordonnance, principalement parmi les femmes et les jeunes, représente une autre source de préoccupation pour le pays. La diffusion, dans les médias sociaux, de campagnes sur les dangers de la toxicomanie et sur la nécessité d'accéder aux traitements, ainsi que le renforcement des stratégies d'éducation préventive en

matière de drogues pour les élèves de l'enseignement primaire, sont autant de mesures proactives prises par le Gouvernement en la matière. Notant avec préoccupation les liens qui existent entre le commerce illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée, en particulier le financement du terrorisme, qui compromettent la sécurité et le développement nationaux et érodent le capital social et humain, le Gouvernement nigérian a renforcé les activités de répression des délits liés à la drogue, ciblant les produits d'activités criminelles, notamment celles liées à la drogue, y compris en préparant la promulgation d'une loi sur le produit du crime.

6. La coopération internationale reste toutefois un élément incontournable si l'on veut renforcer le partage d'informations de manière à permettre l'arrestation des délinquants et la saisie de leurs biens, prévenir la toxicomanie et promouvoir la réhabilitation et l'intégration des toxicomanes dans la société. C'est pourquoi, l'orateur souhaite un renforcement de la coordination, de la collaboration et des partenariats à l'échelle régionale et internationale pour lutter contre les fléaux que sont le trafic de drogues, la toxicomanie, le blanchiment d'argent et la criminalité transnationale organisée.

7. **M. Castañeda Solares** (Guatemala) dit que de nombreux avantages de la mondialisation, tels que l'amélioration des communications, des mouvements de capitaux et des voyages internationaux, se sont également traduits, pour les groupes criminels transnationaux, par des possibilités de prospérer, de se diversifier et d'étendre leurs activités. Les organisations criminelles traditionnelles et les cartels évoluent en conséquence et sont partiellement remplacés par des réseaux qui, tout en étant plus petits et plus souples, étendent leurs tentacules à travers le monde. La prolifération des nouvelles technologies et la possibilité d'opérer des transactions transfrontières en temps réel ont rendu les conditions de sécurité internationales plus complexes et plus dynamiques, si bien qu'une attention concertée et une coopération mondiale sont nécessaires dans la lutte contre les nouveaux risques et menaces.

8. La traite des personnes touche particulièrement le Guatemala et ses États voisins. En dépit d'importants efforts entrepris à l'échelle nationale et internationale, l'absence de sécurité aux frontières et d'une coordination liée à des objectifs précis fait qu'il est relativement aisé de faire transiter des victimes de diverses nationalités à travers la région. Les efforts déployés par le Gouvernement guatémaltèque pour lutter contre les menaces transnationales, sans précédent dans la région, ont permis de réaliser des avancées considérables dans la lutte contre la corruption et

l'amélioration de la transparence, notamment grâce à une initiative de gouvernement ouvert visant à améliorer l'accès à l'information, la transparence budgétaire, la participation citoyenne, l'innovation technologique et la reddition de comptes. Le Gouvernement guatémaltèque a d'ores et déjà augmenté, dans des proportions sans précédent dans l'histoire du pays, les crédits affectés au secteur de la justice, dans le but de se doter d'un système de justice pénale solide.

9. Le Gouvernement guatémaltèque appuie résolument l'adoption de mesures intégrées, à tous les niveaux, visant à contrôler et réduire l'offre de drogues et à promouvoir le traitement, la réadaptation et la réinsertion sociale des toxicomanes, afin d'éviter la stigmatisation des usagers sans pour autant favoriser l'impunité pour les crimes liés à l'usage de telles substances. En septembre 2019, il a introduit une nouvelle politique, destinée à offrir une plateforme transversale et un outil qui permettront de faire face au problème des drogues et de la toxicomanie, en vue de soutenir les personnes touchées, dans le cadre d'un développement socio-économique durable. Les délégations sont encouragées à poursuivre l'élaboration, à l'échelle nationale, sous-régionale, régionale et internationale, de politiques intégrées visant à réduire le coût élevé de la violence liée au problème mondial de la drogue.

10. **M. Khashaan** (Arabie saoudite) dit que son gouvernement a adopté, pour lutter contre la cybercriminalité, une législation réglementant l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) à des fins criminelles dans le cadre de phénomènes nouveaux tels que l'usurpation d'identité, le chantage et l'apologie d'idéologies racistes. Pour autant, des obstacles subsistent. Face à la faiblesse, à travers le monde, de la coopération entre les réseaux en ligne et les autorités judiciaires et les forces de l'ordre, et face à l'absence d'identification numérique dans le monde virtuel et à une prolifération de lois pénalisant la cybercriminalité, les mécanismes qui permettraient de prévenir efficacement l'utilisation des TIC à des fins criminelles font défaut, si bien qu'il est plus facile aux délinquants d'exploiter les lacunes juridiques tandis qu'il est plus malaisé, pour les gouvernements et les entités juridiques, de poursuivre et de sanctionner les responsables.

11. Les lois nationales visant à lutter contre la cybercriminalité doivent tenir compte des questions liées à la sphère privée et à la souveraineté ; parallèlement, l'adoption d'une législation internationale est nécessaire pour traiter le problème aux niveaux régional et mondial. Si l'Arabie saoudite

est favorable à une numérisation accrue de toutes les procédures administratives dans le but de renoncer à l'utilisation de papier et prévoit de créer des plateformes électroniques efficaces à l'usage des particuliers et des entreprises, elle estime que l'utilisation de la cryptomonnaie en remplacement de la monnaie traditionnelle risque de permettre aux réseaux criminels et terroristes de dissimuler plus facilement leurs transactions sur Internet. Il n'existe actuellement aucun cadre qui permette de réglementer ces transactions ou d'en garantir le contrôle.

12. Il est important, aujourd'hui, d'aborder les deux mondes – réel et numérique – sur un pied d'égalité : toute loi adoptée ou mise en œuvre dans le monde réel doit avoir son équivalent dans le monde virtuel. À cette fin, il faut que la communauté internationale renforce sa coopération dans le cadre des organes compétents, notamment en sensibilisant les collectivités à l'utilisation sans danger des technologies et en mettant en lumière les méthodes employées par les criminels en ligne. Il est également nécessaire de renforcer, par la formation, les capacités des personnes qui travaillent dans le domaine de la sécurité numérique et informatique.

13. **M^{me} Gebrekidan** (Érythrée) estime essentiel de progresser dans la prévention de la criminalité et la promotion de l'état de droit si l'on veut atteindre les objectifs liés à la croissance économique inclusive, à l'élimination de la pauvreté et à la protection de l'environnement. Dans la Corne de l'Afrique et le bassin de la mer Rouge, la criminalité transnationale compromet la sécurité humaine, le progrès socioéconomique, l'état de droit et la sécurité régionale, tout en détruisant la flore et la faune locales et en empêchant la région de tirer parti de tout son potentiel. Bien que la coopération régionale ait été minée par des conflits interétatiques et par des politiques à somme nulle, les faits positifs constatés l'an dernier ont créé un nouvel élan pour une meilleure coordination, les pays de la région travaillant de concert pour jeter les bases d'une libre circulation des biens, des flux financiers et des personnes. Cependant, faute d'un remède adéquat, les difficultés liées à la criminalité ne feront que s'aggraver, compromettant la réalisation de cet objectif vital. C'est pourquoi, la réduction et l'élimination de la criminalité transnationale organisée doivent s'inscrire dans le cadre des efforts d'intégration régionale.

14. Au début de 2019, un atelier organisé, notamment, par l'ONUDC, à Asmara, a réuni des représentants des forces de l'ordre nationales et régionales pour examiner les difficultés existantes et mettre en commun des exemples de meilleures pratiques. L'Érythrée a également participé à une initiative de réseautage de

magistrats, pilotée par le Gouvernement italien, afin de favoriser les opérations internationales de lutte contre la traite des personnes, dans le cadre d'une coopération entre services de poursuites. L'Érythrée s'est engagée à travailler avec les États voisins, tant sur le plan bilatéral que dans le cadre d'initiatives régionales, pour lutter contre la criminalité sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Fermement engagé dans les efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre toutes les formes de criminalité, le Gouvernement érythréen a signé avec l'ONUDC, en juillet 2019, un cadre de coopération global destiné à aider l'Érythrée à combler les lacunes dans des domaines tels que l'état de droit et les droits de l'homme, la lutte contre la criminalité et la justice, la sensibilisation aux questions de genre et le principe d'inclusion, dans le but de renforcer les capacités nationales, l'intégration économique et la sécurité régionale et mondiale.

15. **M. Hernández Elotlán** (Mexique), s'exprimant en tant que délégué de la jeunesse, dit que sa délégation se félicite que soient reconnues les nouvelles réalités liées au problème mondial des drogues, qui ont des incidences profondes sur la santé publique et les droits de l'homme dans son pays. Le Gouvernement mexicain est favorable à la prise en compte, dans les débats sur la question, des vues de la société civile, des organisations régionales, des milieux universitaires et de la communauté scientifique.

16. La session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2016 a fait évoluer le paradigme du débat international sur les drogues de manière à ce que soit reconnue l'importance que revêtent la prévention, les droits de l'homme et la prise en compte des questions de genre, le principe du partage équitable des responsabilités et la nécessité d'améliorer l'accès, à des fins thérapeutiques, aux substances placées sous contrôle autant que de renforcer la coopération dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Il existe, désormais, des recommandations concrètes, fondées sur des données factuelles et des pratiques exemplaires, qu'il faudra progressivement mettre en œuvre ; de même, il faudra s'appliquer à réduire l'offre autant que la demande, dans le cadre d'une approche globale coopérative et intégrée.

17. Accueillant favorablement la position commune du système des Nations Unies sur le contrôle international des drogues, qui intègre les perspectives de plus de 30 institutions, fonds et programmes des Nations Unies, l'orateur estime que les États Membres doivent renforcer leur coopération avec toutes ces entités pour trouver des solutions qui associent réglementation et prévention, santé publique et droits de l'homme. Au vu des réalités du monde actuel, les

interdits ne suffisent pas, à eux seuls, à garantir la mise en œuvre effective des instruments et mécanismes internationaux existants. À cet égard, l'orateur salue également le travail de la Commission des stupéfiants et sa déclaration politique de 2019.

18. En matière de prévention du crime et de justice pénale, les approches intégrées sont à préférer aux mesures punitives multilatérales pour combattre des phénomènes tels que la corruption, les flux financiers illicites et le commerce irresponsable ainsi que le trafic d'armes à feu. Entre autres efforts entrepris dans ce domaine, le Mexique accorde des bourses d'études et de travail à plus de 900 000 jeunes. Ces approches ont pour avantage, notamment, de combattre la stigmatisation et de réduire les inégalités. Il est également nécessaire d'examiner l'expérience passée et les enseignements à en tirer, dans le cadre d'un dialogue ouvert et constructif, en particulier au sein de la Troisième Commission.

19. **M. Rugeles** (Colombie) dit que la corruption est un problème mondial ayant des implications transnationales qui entravent le développement, ce qui explique qu'une des cibles de l'objectif de développement durable n° 16 vise à réduire ce fléau ainsi que la pratique des pots-de-vin. Ces deux phénomènes représentant quelque 2 % du produit intérieur brut mondial, il convient que les États Membres élaborent des politiques, des stratégies et des lois répressives et renforcent leurs capacités d'enquête et de poursuites dans ce domaine. À l'approche de la huitième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour pénaliser et réprimer efficacement la corruption, ainsi que proposer des idées novatrices à mettre en œuvre en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, qui se tiendra en 2021.

20. La délégation colombienne est profondément préoccupée par les conséquences néfastes de la contrebande, qui n'est pas encore définie dans le cadre des scénarios politico-techniques de prévention de la criminalité des Nations Unies, en particulier lorsqu'elle est le fait de groupes criminels organisés transnationaux. Il faut que tous les États Membres prennent conscience des liens croissants qui existent entre des activités criminelles telles que le blanchiment d'argent, la corruption, le commerce illégal d'espèces sauvages, la traite des personnes, le trafic de migrants et le financement du terrorisme. Il faut également que les États se coordonnent mieux et collaborent davantage pour lutter contre l'utilisation des TIC à des fins criminelles, dans le cadre d'une assistance technique

visant à améliorer la législation des pays en développement ainsi qu'à renforcer la capacité de leurs gouvernements de prévenir et de détecter de telles activités et d'enquêter et d'engager des poursuites à leur sujet. Les pays ont besoin, en outre, d'outils qui leur permettent de lutter contre la cybercriminalité et de faire en sorte qu'Internet reste libre, ouvert et sûr. Toutefois, plutôt que d'entamer des négociations en vue d'une nouvelle convention portant spécifiquement sur la cybercriminalité, il est plus important de renforcer les capacités et la coopération sur la base des traités existants. Le problème mondial de la drogue est un fléau pour la société et pour l'environnement. C'est pourquoi la Colombie s'est engagée à combattre résolument ce phénomène, au même titre que tous les crimes transnationaux.

21. **M. de Souza Monteiro** (Brésil) dit que, dans un monde de plus en plus interconnecté et interdépendant, les organisations criminelles opèrent dans toutes les régions et dans tous les pays, adaptant constamment leurs stratégies pour profiter de la souffrance d'autrui. Afin de lutter efficacement contre toutes les formes de criminalité transnationale, la communauté internationale doit s'attaquer aux causes sous-jacentes du phénomène. Pour être efficaces, les stratégies de lutte contre la criminalité doivent s'appuyer non seulement sur des politiques de prévention visant à éliminer la pauvreté, à améliorer la santé et l'éducation, à autonomiser les femmes et les filles et à combattre la discrimination, mais aussi sur des mécanismes d'application de la loi qui permettent de prendre des mesures résolues contre les réseaux criminels et de traduire les coupables en justice tout en garantissant le plein respect des droits de l'homme.

22. En 2019, le Gouvernement brésilien a mis en place un plan de réduction de la violence et des activités criminelles, proposé un projet de loi visant à remédier aux lacunes du système judiciaire national et créé un programme national destiné à améliorer l'efficacité de la lutte contre la criminalité. Il s'est aussi pleinement engagé dans la lutte contre la corruption à tous les niveaux, comme en témoignent les récentes enquêtes et condamnations très médiatisées. Ces efforts consentis par les institutions compétentes ont contribué à renforcer la démocratie et l'état de droit.

23. Il faut des politiques antidroque intégrées, équilibrées et multidisciplinaires qui, non seulement, s'attaquent à la demande dans le cadre de campagnes de sensibilisation du public et prévoient le traitement et la réadaptation des victimes, mais éliminent également l'offre en permettant de démanteler les réseaux et de traduire en justice les bénéficiaires du trafic de drogue et des crimes qui y sont associés. Il faut également

améliorer les services de santé, augmenter le nombre de professionnels de la santé qualifiés, éviter de stigmatiser et de marginaliser les usagers et remédier aux vulnérabilités dues aux infections virales qui accompagnent la consommation de drogues. Les organisations criminelles n'étant pas tenues par des frontières nationales, on ne pourra régler les complexités du marché de la drogue, notamment le trafic et le blanchiment d'argent, qu'en renforçant les services de renseignement et la coopération entre les institutions. Le Brésil a activement renforcé une telle coopération avec ses voisins et continuera de le faire.

24. **M^{me} Hassan** (Égypte) estime qu'il faut unir les efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée sous toutes ses formes en s'attaquant aux liens qui existent entre les réseaux criminels et les groupes terroristes, afin de les démanteler. Le Gouvernement égyptien a adopté une stratégie nationale, associant des mesures législatives à des efforts en matière de développement, et a créé une commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Un des premiers pays à reconnaître la menace grave représentée par le terrorisme, l'Égypte a adopté une approche globale qui comprend autant des interventions militaires et des mesures de sécurité que des facteurs socioéconomiques, politiques et culturels. Une coopération internationale est toutefois nécessaire pour empêcher les organisations terroristes d'utiliser les TIC et pour lutter contre la diffusion de discours religieux extrémistes.

25. Signataire de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, l'Égypte a accueilli le premier Forum africain de lutte contre la corruption, qui a débouché sur un plan d'action stratégique global visant à lutter contre la corruption sur le continent, notamment par l'éducation et la recherche scientifique ainsi que par un soutien technique et un renforcement des capacités en matière de ressources. En outre, le Gouvernement égyptien a mis au point un indicateur permettant de mesurer la corruption en Afrique ; créé une plateforme continentale pour le suivi de la corruption et des efforts entrepris pour la combattre ; mis au point un mécanisme numérique sécurisé pour recueillir des informations en temps réel sur le blanchiment d'argent et la corruption, et élaboré un cadre juridique de coopération entre les États d'Afrique, sous la forme d'un protocole à la Convention de l'Union africaine, dans le but de récupérer les produits de la corruption. Pour relever tous les défis que pose la criminalité transnationale organisée, il faut une approche globale fondée sur la participation de tous les pays et des organisations régionales et internationales

compétentes, afin d'affaiblir, voire de neutraliser, les réseaux qui commettent de tels crimes.

26. **M. Barro** (Sénégal) dit qu'en adoptant, en 2015, la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public, son pays s'est engagé à promouvoir l'état de droit, tant au niveau national qu'international, et à s'attaquer aux graves menaces que le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée font peser sur la stabilité socioéconomique et politique et sur le développement durable.

27. Une volonté politique et une coopération internationale coordonnée, ainsi que des approches innovantes, holistiques et préventives et une politique sociale ciblée, sont nécessaires pour faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que pour lutter contre l'impunité, qui constitue le principal obstacle dans la lutte contre les groupes criminels transnationaux. C'est pourquoi les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest ont établi un cadre pour une coopération renforcée entre les systèmes de justice pénale et ont adopté un plan d'action quinquennal pour mieux lutter contre le terrorisme. Le Sénégal s'est également associé à une initiative visant à l'adoption d'un nouveau traité multilatéral sur l'entraide judiciaire et l'extradition.

28. Ayant fait de la lutte contre la cybercriminalité, le terrorisme et le trafic de drogue une priorité nationale, le Gouvernement sénégalais a mis en place un comité interministériel de lutte contre la drogue, un centre de prise en charge des addictions à Dakar et une brigade de police spécialement consacrée à la cybercriminalité, ainsi qu'une école professionnelle à vocation régionale destinée à renforcer la capacité des États d'Afrique de lutter contre la délinquance, le terrorisme et la radicalisation et de développer des moyens numériques pour enquêter sur la cybercriminalité. Le Sénégal s'est aussi engagé politiquement à lutter contre la traite des personnes et le trafic de migrants en ratifiant l'ensemble des conventions et des protocoles y relatifs et en les transposant dans son droit national. La sixième édition du Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique se tiendra en novembre 2019 et abordera le thème des défis actuels du multilatéralisme. La délégation sénégalaise appelle tous les États Membres à mettre en œuvre leurs engagements pour que des solutions innovantes et concertées puissent être

apportées aux problèmes posés par les liens croissants et de plus en plus complexes qui existent entre toutes les formes de criminalité organisée.

29. **M. Gabche** (Cameroun) dit qu'alors que des millions de personnes, à travers le monde, seraient touchées par la consommation de drogues et consommeraient de plus en plus d'opioïdes, c'est la polytoxicomanie, qui implique l'abus de multiples drogues, y compris les psychotropes et les analgésiques pharmaceutiques, en particulier chez les jeunes, qui est une pratique courante dans son pays. Pour lutter contre ce phénomène, le Gouvernement camerounais a élaboré une stratégie destinée à en traiter les aspects institutionnels, législatifs et sociaux, qui s'appuie sur la création d'un comité national de lutte antidrogue, l'élaboration d'une législation sur le contrôle de la production et de l'utilisation de drogues, et l'introduction dans le Code pénal de dispositions réprimant le trafic et la consommation. Des campagnes nationales de sensibilisation du public ont également été lancées, ciblant principalement les jeunes, la dernière en date ayant eu lieu au début de 2019. Grâce à ces mesures et à la réponse de la communauté internationale, le Cameroun a évité que son marché ne soit envahi par de nouvelles substances psychoactives. Néanmoins, alors que le problème mondial de la drogue continue de représenter une menace croissante, en raison de la mobilité de plus en plus grande des personnes et des biens, le Gouvernement camerounais continue de renforcer l'engagement et les efforts du pays pour y remédier.

30. Parmi les nombreux phénomènes qui relèvent de la criminalité transnationale organisée et constituent des menaces importantes pour la sécurité nationale, la stabilité et l'état de droit dans le monde, le terrorisme et l'extrémisme violent sont les plus préoccupants pour le Cameroun qui, ces dernières années, a fait l'objet d'attaques terroristes dans plusieurs de ses régions. La délégation camerounaise demeure préoccupée par le lien étroit qui existe entre drogues et extrémisme violent, dès lors que la consommation de substances psychotropes par les sécessionnistes et par les membres de Boko Haram augmente le risque d'attentats, tandis que le trafic de drogue apporte un soutien financier aux réseaux et groupes terroristes. Il est donc logique et nécessaire de combattre ces deux fléaux de front.

31. **M^{me} Al-kuwari** (Qatar) dit que le Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, qui est financé par le Qatar et exécuté par l'ONUDC, a été conçu pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, en particulier dans les pays en développement. Ledit programme peut aider jusqu'à 600 000 personnes dans plusieurs secteurs : d'une part,

il permet de renforcer les capacités et de sensibiliser les acteurs du système judiciaire et des forces de l'ordre ; de l'autre, il comprend des initiatives de formation, telles que le programme « Line Up Live Up », qui contribuent à préserver les jeunes de la délinquance en leur offrant la possibilité de s'adonner à des activités sportives. Le Gouvernement qatarien reste attaché au Programme mondial et collabore étroitement avec le Japon aux préparatifs du prochain Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra à Kyoto.

32. Conscient du problème de l'utilisation des TIC à des fins criminelles, le Gouvernement qatarien met tout en œuvre pour renforcer la sécurité informatique et encourager la coopération internationale dans la lutte contre la cybercriminalité, dans le but d'améliorer ses capacités nationales à cet égard, en coopération avec l'ONUDC, et de renforcer ses réseaux informatiques. L'Émir du Qatar a déclaré que son pays était prêt à accueillir une conférence internationale, placée sous l'égide de l'ONU, sur le traitement de ces questions en droit international. Le Gouvernement qatarien accueillera par ailleurs, en novembre 2019, la cinquième édition de la Smart City Expo de Doha et, en parallèle, une réunion restreinte de la Conférence de Munich sur la sécurité.

33. **M. Mikhaylov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation soutient le rôle central joué par l'ONU s'agissant de coordonner les efforts déployés pour traiter les questions de criminalité transnationale organisée, de drogue et de corruption en droit international. Avec l'aide des outils technologiques, la criminalité transnationale organisée se mondialise et met en péril le développement d'États, voire de régions entières. Tout en reconnaissant que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée est l'instrument global le plus important pour lutter contre la criminalité internationale, la délégation russe se félicite de la mise en place d'un mécanisme d'examen correspondant et espère que les États feront tout leur possible pour qu'il soit lancé lors de la dixième session de la Conférence des Parties à ladite Convention, en 2020.

34. L'ONU doit jouer un rôle de premier plan en aidant la communauté internationale à travailler, unie, pour lutter contre la corruption, notamment par le développement du sport. La délégation russe a activement appuyé l'adoption d'une résolution sur le sport lors de la réunion de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Ayant ensuite travaillé avec l'Italie, le Brésil, l'Inde, la Chine, l'Afrique du Sud et l'ONUDC pour organiser, à Vienne, deux conférences

internationales sur la lutte contre la corruption dans le sport, elle salue les efforts déployés par l'ONUDC pour organiser, pendant l'Assemblée générale qui se tiendra en 2021, une session extraordinaire sur la lutte contre la corruption. La délégation russe se félicite des conclusions du débat ministériel de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants et comprend qu'il est important d'assurer le respect constant de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, de la déclaration ministérielle commune de 2014 et du document final issu de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, de 2016.

35. La Fédération de Russie continuera de promouvoir un monde exempt d'usage de drogues et non tolérant en la matière, dans le strict respect des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. La légalisation des drogues, y compris du cannabis, à des fins récréatives est une violation flagrante du droit international. La délégation russe prend également note des tentatives entreprises par certains États de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres États en les accusant de se livrer au commerce de la drogue. La Fédération de Russie s'oppose fermement à de tels procédés et demande que la coopération internationale dans la lutte antidrogue soit fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

36. **M. Kuzmin** (Fédération de Russie) estime encourageant que le thème des TIC suscite un tel intérêt de la part de la communauté internationale. Il ressort clairement du rapport du Secrétaire général sur la question (A/74/130) que la plupart des États Membres ont du mal à recueillir des preuves dans les cas d'utilisation des TIC à des fins criminelles parce que les données qui constituent la preuve se trouvent souvent dans une juridiction étrangère ou parce que le délit proprement dit a été commis depuis l'étranger. Les différences entre divers codes de procédure pénale entravent également la collaboration entre les services de détection et de répression, et ce d'autant plus que les voies de coopération traditionnelles, comme les voies de l'entraide judiciaire, sont inefficaces et s'appuient souvent sur un processus lent. Face à l'incapacité de résoudre ces problèmes, l'ONU estime que la cybercriminalité a porté à l'économie mondiale un préjudice de 1 500 milliards de dollars en 2018.

37. La cybercriminalité, y compris le vol et le piratage de données, devient progressivement une industrie à part entière, les groupes terroristes et les organisations criminelles utilisant activement la Toile sombre pour

accéder au marché noir de la drogue, des armes et d'autres matériels criminels. Les mécanismes régionaux existants contribuent à la lutte contre la cybercriminalité mais ne pourront jamais devenir une plateforme mondiale car ils sont conçus pour un contexte local, n'associent qu'un nombre restreint d'États et sont incompatibles entre eux, comme l'ont montré certaines enquêtes internationales. Malgré l'ampleur du problème, la communauté internationale n'a pas instauré de régime commun de coopération en droit international, n'ayant même pas une terminologie commune, ce qui a entraîné une envolée des dépenses consenties par les secteurs privé et public pour la cybersécurité.

38. C'est pourquoi il faut s'attacher à élaborer, sous l'égide de l'ONU, des règles communes simples et compréhensibles en matière de cybercriminalité, en tenant compte des faits, sans exclure aucun pays et dans le respect des principes de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Il faut que tous les États Membres participent à l'élaboration de ces règles, de même que les grandes organisations et principaux organismes tels que l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Union internationale des télécommunications et l'ONUDC. Il est également essentiel de s'appuyer sur l'expérience des organisations régionales et du Groupe intergouvernemental d'experts sur la cybercriminalité, qui a déjà accompli un travail considérable dans ce domaine.

39. **M. Stefanile** (Italie) dit que la lutte contre les menaces à la paix, à la sécurité et au développement durable telles que le marché florissant des drogues illicites, la traite des personnes, l'exploitation des migrants, les flux financiers illicites utilisés pour financer des activités criminelles ou terroristes et l'utilisation abusive des technologies modernes aux fins de commettre et de faciliter la criminalité, est devenue plus ardue du fait d'une connectivité et d'une mobilité accrues à l'échelle planétaire. Il est donc nécessaire d'appliquer pleinement la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles ainsi que le mécanisme d'examen adopté en 2018 par la Conférence des Parties à la Convention. Le Gouvernement italien est, par conséquent, désireux de poursuivre la coopération de longue date entre l'Italie et l'ONUDC et toutes les autres institutions internationales compétentes en matière de prévention du crime et de lutte contre les drogues illicites. Il soutient fortement le travail des autorités centrales et des institutions spécialisées, qui permet une entraide judiciaire efficace au niveau international, et est prêt à offrir son expérience et son expertise en la matière.

40. Le Gouvernement italien appuie résolument la création de sociétés et d'institutions véritablement transparentes par la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, objectif que l'on pourra atteindre en diffusant une culture de la légalité, en mettant particulièrement l'accent sur les jeunes et l'éducation, en améliorant l'accès à la justice et en faisant progresser la protection des droits de l'homme pour toutes et tous. Il faut également accorder une attention particulière à la défense des droits des plus vulnérables, y compris les victimes de la criminalité, en mettant l'accent sur l'utilisation abusive d'Internet et des médias sociaux par les groupes criminels et terroristes. Il convient de trouver des moyens nouveaux et efficaces de parer à la menace que représentent les actifs virtuels et les méthodes de paiement connexes ainsi que le réinvestissement des produits de la criminalité et le financement des terroristes. Dans ce contexte, l'amélioration de la collecte de données, des statistiques et de l'analyse servira à soutenir les politiques fondées sur des faits.

41. **M^{me} Kipiani** (Géorgie) explique que son gouvernement a élaboré un plan d'action destiné à prévenir la criminalité, protéger les droits de l'homme, soutenir la mise en place d'un système judiciaire équitable et indépendant et sauvegarder la neutralité, l'efficacité et la responsabilité des participants du système de justice pénale. Les outils de prévention de la criminalité continuent d'être améliorés, notamment dans le cadre d'un projet pilote visant à recenser les lacunes en la matière et à assurer la mise en œuvre progressive d'une police de proximité dans toute la Géorgie. Les activités de police fondées sur le renseignement constituent une autre initiative mise en œuvre pour recueillir des informations sur la criminalité et établir un système unifié d'analyse de la criminalité qui permette une meilleure gestion des risques.

42. Le Gouvernement géorgien a adopté une stratégie nationale de lutte contre la drogue tenant compte des principes des droits de l'homme et des normes internationales existant en matière de lutte antidrogue, dans le but d'élaborer des mesures nationales destinées à prévenir la criminalité, offrir un traitement et une réadaptation et réduire l'offre et la demande ainsi que les effets néfastes, en mettant particulièrement l'accent sur la sensibilisation aux conséquences de la consommation de drogues. Il a également mis en œuvre diverses réformes permettant de mieux gérer les frontières par la centralisation et la simplification de la coordination et de l'échange de renseignements. Avec l'appui de partenaires internationaux, on a continué à équiper la police des frontières et à en renforcer les capacités, des modifications importantes ayant été

apportées, en 2018, à la protection des garde-côtes. Le Gouvernement géorgien prévoit également de renforcer le système judiciaire de manière à prévenir la délinquance juvénile, protéger les droits et les intérêts des enfants, sauvegarder leur bien-être et leur développement et assurer la réadaptation, notamment sociale, des mineurs en conflit avec la loi, notamment par la fourniture d'une assistance juridique et psychologique, la réforme des procédures d'audition des enfants victimes ou témoins et la création d'un programme de déjudiciarisation et de médiation destiné à offrir aux mineurs des solutions autres que celles de la voie pénale.

43. **M^{me} Larson** (États-Unis d'Amérique) note que l'ONUDC, guidé par la Commission des stupéfiants et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, continue de jouer un rôle de premier plan dans la mise au point d'une riposte mondiale aux problèmes de la criminalité transnationale organisée et du trafic de drogue. Les travaux menés par le Groupe d'experts chargé de réaliser une étude approfondie sur la cybercriminalité, principale instance des Nations Unies chargée d'étudier et d'analyser la cybercriminalité, devraient être renforcés, et non compromis ou dupliqués, par ceux de la Troisième Commission.

44. La drogue, le crime organisé et la cybercriminalité ont une incidence plus directe que jamais sur la vie des citoyens américains, en raison, notamment, d'une offre importante d'opioïdes synthétiques à faible coût de production, ce qui constitue un défi mondial exigeant une action multilatérale. La déclaration ministérielle adoptée en 2019 par la Commission des stupéfiants ainsi que les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et les accords ayant déjà fait l'objet d'un consensus servent de base pour orienter la suite des travaux sur cette question. Des progrès considérables ont été accomplis dans le monde entier depuis la signature, en 2018, de l'Appel à une action concertée face au problème mondial de la drogue, engagement que les États-Unis ont, depuis, étendu au secteur privé.

45. Si la coopération internationale est également cruciale dans la lutte contre la menace mondiale omniprésente que constitue la cybercriminalité, l'élaboration de nouveaux traités ou lois types ne fera que saper les progrès réalisés dans l'application des conventions et traités déjà en vigueur en matière d'enquêtes et de poursuites relatives à la cybercriminalité et dans la fourniture d'une assistance technique aux pays en vue de leur utilisation efficace. La délégation américaine attend avec impatience la prochaine Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et le lancement

des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2021. Les États Membres sont encouragés à envisager la session extraordinaire, et la politique anticorruption des Nations Unies en général, de manière à déterminer la meilleure façon de mettre en œuvre le cadre juridique solide existant. La délégation américaine salue par ailleurs les efforts déployés par le Japon pour accueillir, en 2020, le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et pour guider les participants vers la signature d'une déclaration politique vigoureuse et concise.

46. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) dit que son pays reconnaît la validité et la pertinence de toutes les conventions des Nations unies contre la drogue et plaide pour leur application effective. La déréglementation et la légalisation des drogues favorisent la prolifération de la consommation de telles substances et contreviennent aux dispositions des instruments internationaux en vigueur en matière de contrôle des drogues. Dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, il convient de respecter les priorités et les cadres juridiques nationaux, comme le prévoient la Charte des Nations Unies et le droit international. Tout en étant favorable à une plus grande coopération internationale, le Nicaragua réaffirme l'importance des responsabilités communes mais différenciées, notamment lorsqu'il s'agit de mettre en commun les meilleures pratiques et de mobiliser davantage de ressources logistiques et financières pour les pays de transit.

47. Le Nicaragua estime fondamental d'assurer la sécurité de ses citoyens pour garantir la stabilité sociale, politique et économique et favoriser l'amélioration de la qualité de vie, la paix, la justice, le bien-être et le développement des familles. Au Nicaragua, une telle sécurité est assurée par les diverses institutions de justice et police que compte le pays, y compris la police nationale, qui a été reconnue en 2014 par le Programme des Nations Unies pour le développement comme l'auteur d'un modèle de sûreté publique axé sur la communauté. Parmi les efforts supplémentaires déployés pour lutter contre les différentes manifestations de la criminalité, il y a lieu de citer une série de politiques et de programmes spécifiques qui ont donné des résultats très encourageants, faisant du Nicaragua le pays le plus sûr d'Amérique centrale, le troisième pays moins violent d'Amérique latine et, affichant un des taux de criminalité les plus faibles du continent, un des pays les moins exposés à la criminalité organisée et un facteur majeur de stabilité, de paix et de sécurité dans la région. Grâce aux politiques nationales de lutte contre la criminalité et aux politiques de coopération internationale élaborées par le

Gouvernement nicaraguayen, le Nicaragua fait office de pare-feu contre la criminalité organisée internationale, les bandes organisées, le terrorisme et les activités liées à la drogue, et demeure déterminé à renforcer sa position en tant que tel.

48. **M^{me} Manusinghe** (Sri Lanka) dit que son pays reste profondément préoccupé par le fait que les États sont de plus en plus exposés à la criminalité transnationale organisée, au terrorisme et à la cybercriminalité. Pour prévenir et combattre ces crimes, le Gouvernement sri-lankais s'emploie à faire respecter l'état de droit au niveau national, renforçant ses efforts de coopération à l'échelle bilatérale, régionale et multilatérale. L'entraide judiciaire et l'extradition sont des formes essentielles de coopération internationale en matière pénale.

49. Depuis qu'il a ratifié, en 2015, la Convention sur la cybercriminalité, le Gouvernement sri-lankais a renforcé son action en vue d'améliorer sa législation existante conformément aux normes internationales, notamment en adoptant une stratégie globale de cybersécurité et en élaborant de nouvelles lois sur la cybersécurité et la protection des données pour faire face à l'évolution des défis en présence. Il a également entamé une révision de ses mesures de justice pénale et a approuvé des amendements législatifs qui doivent permettre d'accroître la sécurité des enfants en ligne et de mieux lutter contre la pédopornographie. Au lendemain des attentats terroristes commis à Sri Lanka, le dimanche de Pâques du 21 avril 2019, le Gouvernement sri-lankais a condamné toutes les formes de racisme, de haine et d'extrémisme violent et s'est fait l'écho des préoccupations du Secrétaire général concernant la recrudescence des crimes de haine dans le monde et de son appel en faveur d'un renforcement des efforts de prévention, notamment dans la lutte contre les causes profondes du phénomène et le renforcement des institutions de l'État, conformément à la Stratégie et au Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine. La délégation sri-lankaise se félicite des initiatives prises par l'ONU pour lutter contre ce fléau.

50. Le problème mondial de la drogue relève d'une responsabilité commune et partagée de tous les États ; phénomène polymorphe, son élimination exige une approche globale et intégrée axée sur l'individu, la famille et la société dans son ensemble. Pour ne laisser personne de côté et atteindre les objectifs de développement durable, il faut également prendre des mesures qui se complètent et se renforcent mutuellement afin de lutter contre le problème mondial de la drogue, qui touche principalement les jeunes. Dans le cadre de ses efforts en la matière, le Gouvernement

sri-lankais a notamment créé un conseil spécialisé chargé de définir une politique nationale de prévention, de contrôle, de traitement et de réadaptation, de renforcer les moyens des douanes et des forces de l'ordre, d'étudier et d'élaborer une approche législative harmonisée des infractions liées à la drogue et de lancer des campagnes d'éducation dans les écoles et au sein des collectivités.

51. **M. Hassani Nejad Pirkouhi** (République islamique d'Iran) indique que, selon les sources de l'ONUDC, quelque 76 % des saisies mondiales d'opium et 30 % des saisies mondiales d'héroïne ont été faites en Iran. Un tel succès s'accompagne d'un prix à payer : le Gouvernement iranien déploie régulièrement, à sa frontière orientale, un effectif de quelque 30 000 agents des forces de l'ordre, dont des milliers ont perdu la vie ou ont été blessés. L'Iran applique une politique équilibrée en matière de drogues visant à réduire la demande et à atténuer le plus possible les conséquences néfastes de la toxicomanie, conformément aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Le nombre de toxicomanes en Iran qui ont accès à des services de traitement est trois fois supérieur à la moyenne mondiale. Le Gouvernement iranien encourage la réadaptation et la réinsertion sociale des individus tout en préconisant des peines autres que l'emprisonnement. Sur le plan international, l'imposition à l'Iran de sanctions unilatérales illégales perturbe fortement la campagne antidrogue en entravant la coopération en matière de contrôle des drogues et la mise en œuvre d'initiatives bilatérales et régionales. Conformément au principe du partage équitable des responsabilités, il incombe aux pays qui bénéficient directement des interventions de l'Iran en matière de lutte antidrogue de lui fournir l'assistance technique et le matériel qui lui permettent de soutenir ses projets communs avec l'ONUDC.

52. La nature évolutive de la criminalité transnationale organisée est un problème mondial qui exige des solutions de même nature. Aucun État ne pourra parer à de telles menaces en l'absence d'une coopération internationale coordonnée au sein des Nations Unies, en particulier à une époque où le multilatéralisme est attaqué. La délégation iranienne est préoccupée par le manque de volonté politique dont font preuve certains États Membres, notamment ceux qui ne respectent pas à la lettre le chapitre V de la Convention des Nations Unies contre la corruption consacré au recouvrement d'avoirs. Le défaut de cadre international inclusif sur la cybercriminalité fait également problème du moment que les instruments existants sont inapplicables au niveau international. Vu la nature complexe de la cybercriminalité et la nécessité pour les

gouvernements de suivre l'évolution rapide des technologies et des modes de fonctionnement des groupes criminels organisés, il est essentiel de disposer d'un instrument international sur la cybercriminalité qui soit adapté au contexte, résilient et collectif.

53. **M. Zambrano Ortiz** (Équateur) dit que son gouvernement est déterminé à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris l'objectif 16. Les institutions démocratiques ne pourront être renforcées que si les États Membres parviennent à prévenir la criminalité, à soutenir la justice pénale et le contrôle international des drogues et à combattre la corruption. La criminalité transnationale organisée demeure une menace pour la sécurité publique et un obstacle au développement social, économique et politique. La coopération internationale et l'échange de données d'expérience sont essentiels pour prévenir la criminalité et mettre en place des systèmes de justice pénale plus équitables et plus efficaces. La délégation équatorienne se félicite que la question de l'utilisation des TIC à des fins criminelles soit inscrite à l'ordre du jour de la Troisième Commission étant donné que la cybercriminalité ne viole pas seulement les droits de l'homme mais nuit également aux économies. Toute solution apportée aux problèmes créés par les activités criminelles transnationales contribuera à renforcer le multilatéralisme et la coopération internationale.

54. Le problème mondial de la drogue est complexe et évolutif, et ses causes sont multiples. Les politiques publiques de l'Équateur se fondent sur le plein respect des droits de l'homme et visent à résoudre le problème socioéconomique de la drogue selon une méthode globale, équilibrée et soucieuse de l'égalité des genres, traitant la toxicomanie comme un problème de santé publique. L'Équateur s'attache à élaborer des programmes coordonnés d'information, de prévention et de contrôle axés sur les groupes vulnérables, tout en s'attaquant aux activités criminelles telles que le trafic de drogues.

55. **M. Itegeboje** (Nigéria) dit que son pays continue d'améliorer l'efficacité de son système judiciaire et de veiller à son harmonisation avec les meilleures pratiques mondiales. En modifiant la loi relative à l'extradition, son gouvernement a mis la législation interne en conformité avec les dispositions pertinentes de la Convention des Nations Unies contre la corruption, renforçant ainsi la capacité du pays à lutter contre la corruption et la criminalité transnationale organisée. Il soutient par ailleurs tous les instruments juridiques visant à lutter contre la traite des personnes, qui fait peser une menace dévastatrice pour ses victimes et représente un retour à l'époque de la traite des esclaves. Le Pacte mondial pour des migrations sûres,

ordonnées et régulières est un outil très utile à cet égard. Le Gouvernement nigérian s'est activement employé à faire obstacle à la traite des personnes en incorporant dans sa législation les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles, en 2013, et en créant une agence chargée de faire appliquer les lois relatives à la traite des personnes ainsi qu'un service dédié à la réhabilitation des victimes.

56. Les TIC peuvent être porteuses de changements positifs, mais elles peuvent aussi avoir des effets extrêmement préjudiciables, car elles permettent la diffusion d'informations fallacieuses, de pédopornographie et de propagande radicale. Tout ce que la communauté internationale peut faire, c'est de favoriser la coopération au-delà des compétences légales et pénales de chaque pays. La soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale donne aux États Membres l'impulsion nécessaire pour redoubler d'efforts dans ce domaine.

57. **M. Othman** (Malaisie) dit que le droit international et les pratiques multilatérales établies de longue date sont actuellement menacés par l'augmentation de la criminalité transnationale et de la criminalité liée aux drogues et par l'utilisation que font les criminels et les terroristes de la technologie. La communauté internationale se heurtant à des défis importants et complexes, il est essentiel d'instaurer une collaboration transfrontalière, en particulier entre les services de sécurité et de police, et ce, tant au niveau national qu'international. La Malaisie continuera de soutenir les efforts faits par la société civile ainsi que par les entités internationales et régionales, en particulier l'ONUDC, pour lutter contre ces phénomènes. Au niveau national, la criminalité transnationale, le terrorisme et l'extrémisme doivent être abordés de manière plus globale, notamment en imposant des mesures législatives et coercitives plus strictes, en renforçant les capacités des forces de répression et en resserrant la coopération interinstitutionnelle.

58. **M^{me} Rodríguez Abascal** (Cuba) dit que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la Commission des stupéfiants doivent poursuivre leurs actions de lutte contre la drogue et la criminalité, sans voir leurs responsabilités limitées ou leurs travaux dupliqués par d'autres instances qui sapent également leur autorité. Sa délégation appuie la création d'un mécanisme d'examen de la Convention contre la criminalité organisée et de ses protocoles additionnels, dont les caractéristiques seraient analogues à celles du mécanisme d'examen de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Son gouvernement a mis en

place un plan national de prévention et d'élimination de la traite des personnes pour la période 2017-2020.

59. L'oratrice dit que les TIC ont radicalement transformé la situation internationale en matière de sécurité et qu'elles constituent un facteur potentiel de déstabilisation de la paix. Sa délégation appuie donc l'élaboration d'une convention internationale visant à lutter contre la cybercriminalité, à accroître la coopération internationale et à démocratiser la gouvernance d'Internet. Les TIC devraient être utilisées pour stimuler le développement socio-économique, promouvoir la paix, contribuer aux efforts de sensibilisation et éliminer la pauvreté et l'exclusion sociale dans le strict respect de la Charte des Nations Unies et du droit international. La délégation cubaine condamne les actions irresponsables commises par le Gouvernement des États-Unis et la domination qu'il exerce sur le reste du monde à cet égard. Ce dernier semble en effet vouloir saper le multilatéralisme, faire fi du droit international, légitimer l'utilisation militaire du cyberspace et utiliser Internet à des fins de déstabilisation et de promotion de la guerre, de l'interventionnisme, de la subversion et de l'unilatéralisme.

60. Véritable fléau, la consommation excessive de drogues a un coût colossal, car elle perpétue les cycles de la pauvreté, de la violence et des diverses formes de comportement délictueux et d'exclusion sociale. L'oratrice ajoute qu'on ne règlera pas le problème en militarisant les sociétés, en légalisant les drogues ou en les considérant comme des substances inoffensives. Son pays appuie le cadre international existant en matière de contrôle des drogues ainsi que les organismes intergouvernementaux qui veillent à la conformité avec les dispositions des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Il considère en outre la Commission des stupéfiants comme le principal organe des Nations Unies chargé du contrôle mondial des drogues. Cuba applique par ailleurs une politique de tolérance zéro pour ce qui est de la production, de la consommation et du trafic de drogues, se conforme à toutes les obligations internationales en matière de lutte contre la criminalité organisée et coopère avec les autres pays dans ce domaine. Elle affiche aussi un bilan positif dans la lutte contre des crimes tels que le terrorisme international, le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, la piraterie et la traite des personnes.

61. La délégation cubaine estime enfin que la pratique consistant à produire des rapports unilatéraux sur d'autres États est inacceptable et qu'elle doit être abolie.

62. **M^{me} Ahmed** (Soudan) dit que son gouvernement travaille à l'élaboration d'une stratégie nationale de

lutte contre les drogues, qu'il a renforcé les pouvoirs des services chargés des enquêtes financières dans ce domaine et qu'il coopère plus étroitement avec les autres pays en ce qui concerne les demandes d'entraide judiciaire, l'extradition des personnes recherchées et la confiscation de fonds. Le Gouvernement soudanais est attaché à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Il a par ailleurs signé de nombreux accords de coopération bilatérale en matière de contrôle des drogues, notamment sur les visites réciproques, l'échange d'informations et l'entraide judiciaire. Un représentant du Soudan a d'ailleurs assumé les fonctions de président du Bureau de la Commission des stupéfiants à sa soixante-deuxième session, qui a eu lieu à Vienne en mars 2019.

63. Le Gouvernement soudanais a adopté une loi relative à la traite des personnes dont les dispositions sont en conformité avec les plus récents développements internationaux dans le domaine, ainsi qu'une loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il continuera de travailler avec des partenaires régionaux et internationaux dans le cadre du Processus de Khartoum, qui a été lancé en 2014. Il apprécie particulièrement le modèle de coopération utilisé avec l'Union européenne. Le Soudan a également signé avec ses voisins plusieurs accords bilatéraux portant sur le contrôle des frontières et visant à empêcher la contrebande par les criminels organisés et les terroristes. Il a en outre accueilli un atelier sur la cybercriminalité à Khartoum en 2015. Le Soudan salue par ailleurs les initiatives visant à créer des centres locaux dédiés à la lutte contre le terrorisme et à l'étude de ses causes profondes et prône le dialogue intercivilisationnel et interculturel. Il voit aussi d'un très bon œil la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et l'objectif qu'elle poursuit, qui est de coordonner les diverses politiques et législations anticorruption qui existent en Afrique.

64. **M^{me} Bouchikhi** (Maroc) dit que les solutions à la criminalité transnationale organisée devraient être adaptées à la nature du crime et mises en œuvre aussi bien dans l'espace physique que virtuel. Elle ajoute qu'en raison de sa situation géographique, le Maroc doit faire face à de multiples menaces qui pèsent sur sa sécurité transfrontalière. Le Gouvernement a donc adopté une stratégie en trois volets axée sur la législation, la prévention et la lutte contre la criminalité. L'oratrice souligne ainsi l'importance d'adopter des mesures législatives pour prévenir et combattre la criminalité transnationale organisée, conformément aux

conventions internationales pertinentes auxquelles son pays est partie, notamment la Convention sur la cybercriminalité. Son gouvernement a en outre mis en place un bureau national spécialisé et un certain nombre d'unités régionales chargées de fournir un appui technique dans les enquêtes sur les affaires de cybercriminalité. Sur le plan de la prévention, diverses activités de sensibilisation ont été organisées au Maroc, notamment des campagnes en milieu scolaire, des publications de magazines et l'organisation d'une journée portes ouvertes à la police nationale. La stratégie globale qui a été adoptée pour lutter contre la criminalité est conforme aux recommandations pertinentes des Nations Unies, qui privilégient la coopération internationale. L'un des principaux objectifs est de réduire l'offre et la demande et d'ainsi protéger les couches vulnérables de la société, en particulier les jeunes, des dangers inhérents à la consommation de drogues. En 2019, le Maroc a saisi une grande quantité de comprimés et de substances psychotropes et synthétiques provenant principalement des frontières orientales du pays. L'oratrice conclut que son pays demeure un partenaire crédible dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et qu'il s'emploie à renforcer la coopération internationale, notamment entre les organes judiciaires et policiers.

65. **M^{me} Abraham** (Trinité-et-Tobago) dit qu'en raison de la situation géographique de son pays, la population est particulièrement vulnérable à la criminalité transnationale organisée et aux divers trafics. L'escalade constante de la criminalité et de la violence chez les jeunes et la recrudescence de l'activité des bandes organisées qui l'accompagne sont également très préoccupantes. La Trinité-et-Tobago accueillera, en 2020, la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres. Elle appuie fermement le mandat de la Cour pénale internationale, qui représente une lueur d'espoir pour toutes les victimes de crimes qui cherchent à obtenir justice, et encourage les États Membres à adhérer à la Cour afin qu'elle devienne une institution véritablement universelle. Le Gouvernement trinitadien sait que les TIC peuvent être exploitées par des organisations criminelles et terroristes : il travaille donc à l'élaboration d'une stratégie nationale de cybersécurité visant à réduire la vulnérabilité du pays.

66. Le trafic de drogue représente une menace particulièrement grave pour la sécurité et le développement durable des petits États insulaires. La Trinité-et-Tobago a signé et ratifié les trois principales conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Elle est aussi attachée aux principes de la

Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et a incorporé dans son plan national de contrôle des drogues les recommandations convenues à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue. La Trinité-et-Tobago est également partie à de nombreux accords de coopération internationaux et régionaux en matière de lutte antidrogue et elle a récemment participé à divers programmes axés sur le renforcement des capacités des institutions et des autorités compétentes en matière de réduction de l'offre et de la demande de drogues. La délégation trinitadienne salue les précieuses contributions des femmes dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue dans la région des Caraïbes.

67. **M^{me} Pobee** (Ghana) dit que la tendance croissante à l'utilisation des TIC dans les activités criminelles est inquiétante et qu'elle compromet leur potentiel s'agissant du développement durable. La cybercriminalité pose par ailleurs de sérieux défis aux services de police et de sécurité, car les méfaits perpétrés sur les plateformes en ligne exigent que les États coopèrent entre eux et partagent des informations. Le Ghana souscrit donc à l'appel lancé en faveur de l'établissement de traités d'entraide judiciaire entre les États. Le pays a par ailleurs déjà ratifié la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel et la Convention sur la cybercriminalité. L'oratrice dit que les États doivent s'attacher à renforcer les cadres juridiques nationaux et à se donner les moyens de lutter contre la cybercriminalité. Pour faire face à l'augmentation du nombre de personnes actives sur Internet, le Gouvernement ghanéen a introduit, en 2008, deux lois visant à réglementer le cyberspace au Ghana. Il devrait par ailleurs adopter, d'ici la fin de 2019, une loi relative à la cybersécurité qui ouvrira la voie à la création d'une autorité de cybersécurité et d'un fonds de cybersécurité. Il a également lancé des campagnes visant à sensibiliser le public à la sécurité des enfants en ligne et aux dangers associés à la sextorsion et au chantage impliquant des contenus obscènes. L'oratrice explique que les efforts déployés par le pays pour lutter contre la cybercriminalité pourraient être considérablement renforcés par le recours à des outils tels que les laboratoires de criminalistique numérique et que son pays apprécierait grandement le soutien des donateurs à cet égard. Elle précise enfin que la délégation ghanéenne est favorable à l'augmentation des fonds affectés à l'ONUDC.

68. **M^{me} Horbachova** (Ukraine) dit que la lutte mondiale contre les drogues illicites et la criminalité transnationale organisée exige une coopération internationale étroite et le plein appui des institutions des Nations Unies. Sa délégation apprécie particulièrement le rôle joué par l'ONUDC dans le suivi de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles additionnels y relatifs et se félicite du travail de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant que principal organe de décision de l'ONU à cet égard. L'oratrice ajoute que le problème mondial de la drogue est multidimensionnel et qu'il exige une approche globale. La Commission des stupéfiants, l'Organe international de contrôle des stupéfiants et l'ONUDC jouent donc un rôle déterminant en favorisant, au moyen de partenariats et de discussions, la prestation d'une aide technique aux États Membres, notamment par la mise en œuvre conjointe de projets. L'oratrice dit que le débat ministériel de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants a donné une impulsion majeure à la future politique internationale en matière de drogues et que la déclaration ministérielle qui en est issue devrait servir à réaffirmer les engagements communs en faveur de la lutte contre le problème mondial de la drogue.

69. Le Gouvernement ukrainien est déterminé à poursuivre la mise en œuvre de l'initiative intitulée « Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants » en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations. Ses efforts sont toutefois entravés par une agression extérieure continue qui a entraîné le déplacement interne de quelque 1,7 million d'Ukrainiens et l'occupation temporaire de certaines parties du territoire ukrainien par la Fédération de Russie.

70. La délégation ukrainienne est favorable à la poursuite des initiatives mondiales et de la coopération internationale entre les organisations internationales et les États dans le domaine de la cybersécurité. Les services de sécurité ukrainiens ont récemment créé un centre chargé de la prévention, du suivi et de l'analyse des cyberattaques. Le centre œuvre également à l'amélioration des contre-mesures en collaboration avec des partenaires. Puisque la protection des infrastructures critiques contre les activités malveillantes constitue un défi plus politique que technique, il est essentiel de maintenir la confiance entre les partenaires. Or depuis 2014, l'Ukraine fait l'objet d'une agression militaire continue de la part de la Fédération de Russie. Le pays a ainsi connu un nombre sans précédent de

cyberattaques ciblant des infrastructures critiques qui s'inscrivent sans doute dans la guerre hybride menée par son voisin.

71. **M^{me} Uthaiwan** (Thaïlande) dit que son pays a travaillé en collaboration avec les parties prenantes pour améliorer l'efficacité de son système de justice pénale et faire en sorte qu'il soit plus équitable et plus humain. Son pays est également fier d'avoir dispensé aux pays de la région une formation sur les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok) ainsi que sur le document d'orientation et l'index de mise en œuvre qui y sont associés. Conscient du rôle vital joué par l'éducation et le sport dans la prévention de la criminalité, le Gouvernement thaïlandais a mis sur pied un programme extrascolaire visant à promouvoir une culture de la légalité et à renforcer la prévention de la criminalité dans les écoles primaires et secondaires.

72. La délégation thaïlandaise se félicite de la création du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, qui devrait contribuer à remédier aux obstacles rencontrés dans l'application de la Convention en encourageant la mise en commun des meilleures pratiques et la prestation d'une aide technique. En juillet 2018, le Gouvernement thaïlandais a adopté une loi anticorruption, conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il s'est par ailleurs efforcé, dans le cadre de son engagement à mettre en œuvre les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, de réduire la demande de drogues en appliquant des politiques axées sur la santé et en encourageant la prévention de la toxicomanie dans les collectivités et les écoles. En ce qui concerne l'offre, il considère le développement alternatif comme un bon moyen de promouvoir les moyens de subsistance alternatifs et les possibilités de revenus durables et accélère la mise en commun d'informations et la coopération frontalière avec les pays voisins.

73. **M. Islam** (Bangladesh) dit que son gouvernement est en train d'harmoniser sa législation nationale avec les conventions et protocoles internationaux relatifs à la prévention du crime et à la justice. Il ajoute qu'avec la multiplication des conflits et l'augmentation du niveau de violence dans le monde, les personnes pauvres, marginalisées et vulnérables sont de plus en plus souvent victimes des trafiquants d'êtres humains. En tant que pays d'origine, de transit et de destination, le Bangladesh applique une politique de tolérance zéro à l'égard de la traite des personnes. Le pays a par ailleurs

récemment adhéré aux Protocoles additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Le Bangladesh est aussi engagé auprès de l'ONU : il cherche à consolider le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, appuie le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes et fait partie du Groupe d'Amis unis contre la traite des êtres humains. Il salue vivement le rôle joué par l'ONUSUD dans la prévention de la traite des personnes, le contrôle des drogues et l'amélioration de la justice pénale. Au niveau régional, le Bangladesh a utilisé les tribunes offertes par l'Association sud-asiatique de coopération régionale et l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle pour faire progresser le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée.

74. Le trafic et la consommation de drogues posent des défis socio-économiques de taille au Bangladesh, car le pays est situé sur l'itinéraire emprunté pour la production, le trafic et la consommation de drogues. Le Gouvernement bangladais a donc mis à jour la loi relative au contrôle des stupéfiants afin d'imposer des peines plus sévères. Il a également pris des mesures pour veiller à ce que les lois connexes soient mieux respectées et encourager les jeunes à pratiquer des activités productives. La Première Ministre de la République populaire du Bangladesh a également pris position contre la corruption en veillant à ce que la commission anticorruption puisse poursuivre les auteurs d'infractions dans ce domaine. Face à la vague d'attentats terroristes qui touche le pays, le Bangladesh a adopté une position de tolérance zéro à l'égard du terrorisme et de l'extrémisme. Il continue par ailleurs de participer activement à la lutte antiterroriste que mène l'ONU. En outre, pour faire face à la menace que pose la cybercriminalité, le Bangladesh a mis sur pied un conseil national de sécurité numérique et une agence de sécurité numérique, deux organes chargés de veiller à la promulgation des lois pertinentes. Enfin, les membres de l'équipe d'intervention en cas d'atteinte à la sécurité informatique collaborent régulièrement avec leurs homologues du monde entier.

75. **M. Bakhtiyorzoda** (Tadjikistan) dit que l'augmentation du trafic de drogues et de la consommation à des fins récréatives fait peser une grave menace sur la stabilité des sociétés et sape les efforts visant à encourager les jeunes à adopter un mode de vie sain. Son pays reconnaît le rôle important joué par l'Organe international de contrôle des stupéfiants, qui est chargé de promouvoir le respect des dispositions des trois conventions internationales relatives au contrôle

des drogues et de veiller à ce que les pays s'y conforment. Il est d'ailleurs partie aux trois conventions et invite toutes les autres parties à respecter les engagements qu'elles ont pris en adhérant à ces textes. L'orateur estime toutefois qu'il faut offrir davantage de soutien aux pays les plus exposés au problème du trafic de drogues.

76. Le Tadjikistan a une longue expérience de la lutte contre le trafic de drogues. Au cours de la dernière année, le pays a en effet mené quelque 70 opérations spéciales contre les trafiquants, ce qui a permis de réduire le trafic de drogue dans l'ensemble du pays. La stratégie nationale de lutte contre le trafic de drogues pour la période 2013-2020 est au cœur des relations bilatérales et multilatérales qu'entretient le pays. Elle vise à éliminer les causes du trafic de drogues dans la société en mettant l'accent sur le lien entre trafic de drogues et terrorisme. L'orateur dit que le trafic de drogues est le terreau qui alimente le terrorisme et la criminalité organisée et que son élimination exige une action commune et coordonnée aux niveaux régional et international qui s'appuie sur les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. En coopération avec l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne, le Tadjikistan a organisé, en mai 2019, une conférence internationale de haut niveau sur la coopération internationale et régionale en matière de lutte contre le terrorisme et son financement par la prévention du trafic de drogues illicites et de la criminalité organisée. L'événement a donné aux participants l'occasion d'échanger des points de vue et de mettre en commun les meilleures pratiques dans le domaine.

77. **M. Liu** Jiefeng (Chine) dit qu'il est urgent de renforcer la coopération internationale en matière de cybercriminalité. Il estime que les législations nationales relatives à la cybercriminalité ont tendance à être fragmentées et que la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée n'aborde pas suffisamment ce problème. Il mentionne par ailleurs que les considérations régionales existantes ne peuvent être considérées comme une solution globale, car le contenu et le nombre de signataires varient considérablement d'une convention à l'autre. La Chine est favorable à l'élaboration, sous les auspices de l'ONU, d'une convention mondiale sur la cybercriminalité qui servirait de base universellement acceptable à la gouvernance mondiale de la cybercriminalité. Le texte en question devrait sanctionner les infractions de plus en plus graves commises en ligne, aborder les nouveaux défis associés aux technologies émergentes et aider les États Membres

à harmoniser leurs lois et leurs pratiques. La Chine a activement participé aux discussions portant sur la résolution 73/187 de l'Assemblée générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles. Elle se félicite de son adoption et estime que le sujet de la cybercriminalité devrait être abordé annuellement à l'Assemblée. La Chine apprécie le travail accompli par le groupe d'experts intergouvernementaux à composition non limitée sur la cybercriminalité pour réaliser son plan pluriannuel et s'attend à ce qu'il respecte l'esprit des résolutions pertinentes de l'Assemblée et qu'il fournisse à la communauté internationale des recommandations pertinentes sur le sujet.

78. **M. Thein** (Myanmar) dit que son pays a adopté, en 2017, une nouvelle politique de contrôle des drogues qui est conforme aux dispositions des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues auxquelles il est partie et que celle-ci devrait contribuer à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. En juin 2018, une ligne directe a été créée au Myanmar pour permettre le signalement de problèmes liés à la drogue. La culture du pavot dans le pays a diminué de 9,1 % en 2018, mais des quantités croissantes de comprimés de stimulants psychotropes, de méthamphétamines et de produits chimiques précurseurs ont été produites dans les pays voisins et ont fait l'objet d'un trafic vers le Myanmar. En réaction, les services de police antidrogue du Myanmar ont mené des opérations spéciales pour intercepter les véhicules servant à la contrebande d'héroïne et d'autres drogues, ce qui a donné lieu à une augmentation spectaculaire des saisies de psychotropes.

79. Le Myanmar travaille en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies concernés et les pays voisins, en particulier la Thaïlande, afin de mettre au point des solutions de remplacement à la culture du pavot. De nombreux exemples de réussite peuvent être signalés dans l'État shan, notamment l'adhésion des agriculteurs aux principes du développement durable. L'ONUDC a par ailleurs aidé de nombreux agriculteurs à abandonner la culture commerciale d'opium pour se consacrer à celle du café. Il travaille également en collaboration avec les autorités du Myanmar pour renforcer la coopération transfrontalière en matière de trafic de drogue. L'orateur dit que les organes législatifs et judiciaires ont été encouragés à se conformer aux nouvelles directives émises au Myanmar, qui visent à résoudre les problèmes liés aux drogues, comme les problèmes de santé, plutôt qu'à sévir contre les consommateurs de drogues. L'augmentation spectaculaire de la production, du trafic et de la

consommation de drogues illicites observée chez les jeunes du monde entier au cours des dernières années fait néanmoins peser une grave menace sur le bien-être économique et pourrait entraver la réalisation du Programme 2030. En fin de compte, le problème des drogues illicites exige une réponse collective de la part des pays liés par les chaînes de l'offre et de la demande.

La séance est levée à 17 h 55.